

# **Procès-verbal**

**7<sup>e</sup> assemblée ordinaire 2021 du Conseil de quartier des Châtels**

**Mercredi 3 novembre 2021 à 19 h 15**

**Rencontre en visioconférence**

## **Étaient présents**

M. Louis Lefebvre, président

Mme Katia Gaudreault, vice-présidente

M. Jean-Claude Falardeau, trésorier

Mme Isabelle Chabot, secrétaire

Mme Jennifer Vachon, administratrice

Mme Marie-Lou Carbonneau, administratrice cooptée

Mme Laurie Plamondon, administratrice cooptée

## **Étaient également présents**

M. Raymond Dion, conseiller du district Loretteville-Les Châtels, président du conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles

M. Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques

## **IL Y A QUORUM**

Outre les personnes ci-dessus mentionnées, 8 personnes assistent à l'assemblée.

## Ordre du jour adopté

|                 |  |         |
|-----------------|--|---------|
| <b>21-11-01</b> | Ouverture de l'assemblée   | 19 h 15 |
| <b>21-11-02</b> | Lecture et adoption de l'ordre du jour                                     | 19 h 20 |
| <b>21-11-03</b> | Dossiers du conseil de quartier  | 19 h 25 |
|                 | 1) Projets de sécurité routière pour 2022                                  |         |
|                 | 2) Route Penney  |         |
|                 | 3) Activité équipe 2022  |         |
|                 | 4) Ramassage des déchets extérieurs – endroits<br>à cibler                 |         |
|                 | 5) Recrutement d'une nouvelle personne pour le<br>secrétariat de rédaction |         |
| <b>21-11-04</b> | Période d'information du conseiller municipal                              | 20 h 10 |
| <b>21-11-05</b> | Questions et commentaires du public  | 20 h 25 |
| <b>21-11-06</b> | Fonctionnement du conseil  | 20 h 40 |
|                 | 1) Trésorerie et déboursés   |         |
|                 | 2) Résolution pour le secrétariat de soutien                               |         |
|                 | 3) Correspondance  |         |
| <b>21-11-07</b> | Adoption du procès-verbal de la rencontre du<br>6 octobre 2021             | 20 h 50 |
| <b>21-11-08</b> | Divers   | 20 h 55 |
| <b>21-11-09</b> | Levée de l'assemblée   | 21 h 00 |

## **21-11-01 Ouverture de l'assemblée**

M. Lefebvre salue les citoyens et remercie son équipe. Il mentionne les idées pour 2022 qui ont été amenées et félicite son équipe, car le quartier entier en profite. Il mentionne le bilan d'activités pendant la pandémie. Il signale la dernière présence de M. Raymond Dion, son implication et son soutien. Il remercie sa ponctualité, son appui et lui souhaite une bonne retraite. Il le remercie en son nom et au nom de l'équipe.

## **21-11-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Lefebvre propose l'ajout d'un atelier de discussion en décembre, possiblement en présentiel, ce qui est permis actuellement, qui devrait également commencer plus tôt. Mme Chabot propose de commencer de manière générale les réunions plus tôt.

L'ordre du jour est lu par M. Mathon.

Par une proposition de Mme Katia Gaudreault, appuyée par M. Jean-Claude Falardeau, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **21-11-04 Dossiers du conseil de quartier** **1) Projets de sécurité routière pour 2022**

Présentation du projet de sécurité routière. Il faut avoir les informations pour la légalité de mettre des pancartes d'enfants. Il faut parler à madame Bucica à la Ville, mais Mme Chabot précise que la Ville n'accepte pas l'installation de silhouettes, ni sur les artères, ni dans la bande de terrain publique. Il faut l'appui des écoles. M. Lefebvre propose de l'installer dans un stationnement. Mme Chabot précise qu'il faut respecter l'emprise de la Ville. Il faut donc s'entendre avec les écoles et la Ville de Québec sur l'emplacement. Le point doit être élucidé avant le dépôt de la demande de subvention. M. Mathon propose de faire une demande générale et de préciser ultérieurement les détails de l'installation, M. Falardeau est d'accord. M. Lefebvre mentionne qu'il faut quand même bien présenter la demande. Mme Plamondon demande plus d'informations sur le règlement. M. Mathon propose de simplement prolonger la demande de subvention sans trop préciser, mais M. Lefebvre dit qu'il y a beaucoup de justifications à fournir. Mme Chabot présente son idée : si on ne peut pas mettre les silhouettes dans la rue, on pourrait les mettre ailleurs et faire faire des pancartes de plus, mais qu'on pourrait donner aux citoyens. Certains citoyens ont demandé s'ils pouvaient en avoir une tout l'été. Mme Gaudreault demande la différence entre les pancartes au milieu de la rue et les silhouettes d'enfants. M. Dion précise que c'est un simple poteau avec la limite de vitesse et c'est autorisé par la Ville de Québec. C'est comme les petits poteaux (des bollards) qui délimitent les pistes cyclables. Ça divise la chaussée et ça incite à ralentir surtout si ça a la limite de vitesse. Les silhouettes d'enfants ont été vues dans des petites municipalités (Stoneham, St-Marc-des-Carières), mais à la Ville de Québec, le ministère est réticent. Mme Carbonneau demande si les pancartes données seraient différentes. Mme Gaudreault propose une autre couleur. M. Lefebvre pense que ça coûterait trop cher et que ça dénaturerait le style de pancartes. Mme Carbonneau

propose un cadre rouge, Mme Chabot mentionne que tenir un relevé avec des pancartes identiques est très difficile à tenir. Tous acceptent de revoir un peu l'apparence des pancartes données.

M. Lefebvre pose la question si on demande d'acheter de nouvelles pancartes, des pancartes permanentes et possiblement des silhouettes. Il demande si on peut l'installer sur un terrain privé. Mme Chabot mentionne que c'est vissé, donc plus complexe à installer. Mme Gaudreault mentionne qu'il y a plus qu'un type, c'est à analyser. M. Lefebvre mentionne que la demande sera faite et qu'on verra avec le budget ce qu'il sera possible de faire, mais qu'il faut sortir les grandes lignes pour la demande de subvention. Mme Chabot parle de la soumission pour les silhouettes d'enfants, qu'il y a une option « pour le gazon ». Mme Gaudreault montre un exemple. M. Lefebvre propose d'en avoir qu'on pourrait déplacer. Mme Gaudreault est d'accord, mais c'est dispendieux. Mme Vachon demande si l'école St-Claude était d'accord, mais Mme Gaudreault répond que l'école n'est pas disposée à faire ça. Mme Chabot mentionne que c'est cher (plus de 700\$), donc il faut choisir un endroit moins sujet au vandalisme. M. Lefebvre demande si l'imprimeur offre quelque chose qui y ressemblerait. Mme Chabot propose d'essayer avec le « vrai » modèle et d'acheter des pancartes faites par l'imprimeur. M. Lefebvre demande de voir les options offertes par les imprimeurs et demande à Mme Vachon si elle peut communiquer avec eux pour voir ce qu'ils ont à offrir. La demande serait quand même une silhouette d'enfants et la soumission sera présentée et discutée lors de l'atelier de décembre, parce qu'il faut soumettre d'ici le 30 novembre. Tout le monde est d'accord.

Mme Chabot demande s'il faut préparer un texte, mais M. Lefebvre précise qu'on n'a pas besoin de fournir une soumission détaillée. Mme Plamondon se propose pour composer le texte. M. Mathon lui transmet le lien vers les détails pour la présentation de soumission.

### **21-CA-21 Résolution pour le dépôt du projet de sécurité routière 2022**

Le conseil de quartier reconduit son projet de sécurité routière financé par le programme de soutien à la mobilisation et déposera une nouvelle demande pour 2022. Pour 2022, il est prévu de diversifier les types d'affiches.

Par une proposition de M. Louis Lefebvre, appuyé par Mme Isabelle Chabot, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Mme Gaudreault mentionne des plaintes de citoyens qui parlent de rues dont la limite de vitesse a augmenté, passant, par exemple, de 30km/h à 40km/h. Mme Gaudreault propose une résolution pour réduire la limite de vitesse dans certaines rues ciblées qui ont augmenté et qui ont fait l'objet d'activités de sensibilisation sur la sécurité routière par le conseil de quartier au cours de l'été 2021. Mme Plamondon mentionne la présence de stèles dans certaines rues. M. Dion précise qu'il existe deux types d'équipements mis en place, deux câbles ou des stèles. Il explique les justifications de la Ville de Québec, qui a basé les limites de vitesse sur la seule fonction de la rue

(collectrice, collectrice principale, etc). Il parle de l'exemple de la rue Miramont, qui a fait l'objet de ce type de discussions, puisqu'aux prises avec des excès de vitesse, mais qui est une rue mini-collectrice. Comme l'avenue Chauveau, Gastonguay... Le but étant une uniformisation du réseau. M. Lefebvre remercie les explications de M. Dion. Mme Carbonneau demande si d'autres avenues sont possibles, comme les dos d'âne. M. Dion précise que la Ville de Québec ne veut plus en installer pour des raisons de sécurité, de déneigement et de sécurité pour les véhicules d'urgence. Il y a d'autres options, comme des rues moins droites, des pots de fleurs au milieu de la rue. M. Lefebvre demande à ce qu'on présente quand même la résolution pour manifester le relevé des commentaires des citoyens.

### **21-CA-22 Résolution sur la révision de la limite de vitesse sur plusieurs artères**

Considérant la récente augmentation de la limite de vitesse dans des rues considérées problématiques au niveau de la vitesse de circulation (boulevard des Cimes, rue de la Volière, rue Miramont, rue d'Avignon, boulevard Couture, rue St-Maurice, rue Pincourt, avenue Becquet), qui était à 30km/h auparavant et qui est maintenant à 40km/h;

Considérant le nombre important de plaintes des citoyens vivant sur ou près de ces rues;

Considérant les maintes activités de sensibilisation qui ont été organisées par le Conseil de quartier Des Châtelers au courant de l'été 2021 en réponse à la forte demande citoyenne, le tout dans le cadre de son projet sur la sécurité routière;

Le Conseil de quartier Des Châtelers demande une révision de la limite de vitesse sur les artères précédemment énumérées afin qu'elles soient à nouveau de 30km/h.

Par une proposition de Mme Jennifer Vachon, appuyée par M. Jean-Claude Falardeau, le point est adopté à l'unanimité.

M. Falardeau mentionne les risques de suivre des voitures en excès de vitesse. M. Lefebvre indique qu'il y a eu une forte présence policière sur la rue Pincourt.

## **2) Route Penney**

M. Mathon propose de traiter rapidement de la route Penney, vu qu'il y a un léger retard dans l'ordre du jour. M. Lefebvre précise que les candidats à la mairie ont eu un débat à ce sujet et qu'on attend le suivi de la Ville de Québec sur les questions soulevées par le conseil de quartier et par les citoyens pendant les ateliers de consultation.

### **21-11-05 Questions et commentaires du public**

M. Mathon ouvre prématurément la période de questions et demande si un citoyen a des questions. Frank Auclair a une question au sujet du boul. des Étudiants et Monseigneur-Cooke. Il indique qu'il y a eu des travaux et qu'en refaisant les lignes, il y avait des lignes blanches pour des arrêts qui ont été effacées ensuite, donc pas d'arrêts. M. Auclair demande s'il y a quelque chose que le conseil de quartier peut faire à ce

sujet. Il a également des questions sur la rue Penney s'il y a de nouveaux développements. M. Dion mentionne qu'il n'y avait pas d'arrêts prévus sur Monseigneur-Cooke et qu'il n'y a pas de développements pour la route Penney. M. Mathon informe le citoyen que le service 311 est disponible pour manifester ses points relativement au transport et à la mobilité, et de contacter le/la futur/e conseiller/ère municipal/e à cet effet. M. Dion avance certaines possibilités quant à l'absence d'arrêts, notamment la proximité d'autres arrêts et un positionnement difficile, et dit que c'est la première fois qu'il a une demande à cet endroit. M. Mathon demande si quelqu'un d'autre a une question, mais personne ne se manifeste.

## **21-11-03 Dossiers du conseil de quartier**

### **3) Activité équipe 2022**

M. Lefebvre veut qu'on commence à parler de l'activité 2022. Il y a déjà le projet des affichettes, mais Mme Plamondon a proposé un projet de nettoyage. M. Lefebvre mentionne qu'on peut participer aux activités de l'Ormière gourmand et de Sports Loisirs l'Ormière.

Mme Plamondon explique son projet de ramassages de déchets, par exemple autour du centre Michel-Labadie, du CFP Neufchâtel, de la polyvalente, etc. Mme Chabot demande si possible de planifier ça au printemps, pour cibler des secteurs pendant l'hiver. Mme Vachon propose le boisé des Châtels. M. Lefebvre mentionne qu'il faut commencer à se faire une idée sur ce qu'on peut faire et commencer une planification, afin de déterminer comment on met ça en application.

### **4) Ramassage des déchets extérieurs – endroits à cibler**

M. Mathon demande si ce point a été couvert dans le point précédent. Mme Plamondon confirme.

### **5) Recrutement d'une nouvelle secrétaire de rédaction**

M. Mathon explique le départ de Mylène et invite à partager une demande pour recruter une nouvelle secrétaire. M. Lefebvre remercie Mme Carbonneau de s'être offerte pour la rédaction de cette assemblée.

## **21-11-04 Point du conseiller municipal**

M. Dion fait un retour sur ses seize années en tant que conseiller. Il a toujours aimé être près des citoyens, notamment ceux qui s'impliquent comme dans les conseils de quartier. Plusieurs citoyens ne vont pas dans les conseils de quartier, pour des raisons politiques ou autres. Il ne s'est jamais senti attaqué et a toujours voulu donner le plus d'informations et de soutien possibles aux administrateurs et aux citoyens présents. Il remercie tous ceux qui sont présents. Il a déjà travaillé dans les Affaires municipales et qu'il s'est impliqué dans la création des conseils de quartier en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs dans le monde au début de sa carrière de politologue. Il croit en le bien-fondé des conseils de quartier, dont les membres se donnent la peine d'être présents.

« Quand on est seuls, ça va plus vite, mais quand on est plusieurs, ça va plus loin. »  
Cela fait partie du processus démocratique.

Il aurait aimé réaliser certaines choses, notamment pour une piscine et la démolition au parc de l'Orme. En politique, on est parfois systématiquement l'objet de bâtons dans les roues, mais cela ne l'a pas empêché de réaliser des choses, d'être près des citoyens et de leur donner le meilleur de lui-même. Entre autres, les gens près de Monseigneur-Cooke, qui avait eu une intoxication en raison des sels de déglacage qui avaient contaminé leurs puits artésiens. Maintenant, l'eau est raccordée et les factures ont diminué. Autres réalisations : terrain de football synthétique, etc. Il souhaite à son successeur d'avoir le même enthousiasme, moins de bâtons dans les roues et d'être près de ses citoyens. Il parle de son départ en politique, dû entre autres au changement de zonage d'un secteur destiné au résidentiel et maintenant dédié à l'entreposage. Il faut pour les phases 2 et 3 s'orienter vers le résidentiel et conserver ce boisé d'une grande qualité (reconnu par le département des forêts). Boisé très fréquenté, qui est devenu un espace de vie. Il faut garder ça en tête, oublier les entrepôts, car il manque 4000-5000 terrains résidentiels dans la Ville de Québec, ce qui n'est pas un succès pour l'aménagement du territoire. Il espère que de ramener des habitations sera une priorité et de faire de ce projet un projet acceptable. Il quitte serein à la retraite, l'enseignement le rattrapera peut-être et dit qu'il regardera à distance.

M. Falardeau parle de sa persévérance dans le conseil de quartier pour garder le conseil de quartier des Châtels autonome (au lieu de le fusionner avec celui de Loretteville). Il lui souhaite bonne chance pour la suite et le remercie.

M. Lefebvre indique que M. Dion était présent, a guidé à plusieurs reprises, a bien conseillé, notamment lors du déplacement pour la piscine. La politique est difficile, il y a aussi l'anti-chambre de la politique qui est difficile. Il remercie M. Dion pour toutes ses années au sein du conseil de quartier et lui souhaite une bonne retraite.

M. Dion parle qu'avant, il n'y avait pas de consultations publiques. Il y avait un ordre du jour, mais il fallait rentrer dans le temps et les gens avaient l'impression qu'on mettait le bâillon parce que le temps était écoulé. Tandis que les conseils de quartier permettent une discussion et que c'est le bon endroit pour faire les consultations publiques. Il est content de son choix, car c'est une bonne tribune pour présenter ses commentaires. Ça sera utile dans le futur, notamment pour l'Espace Innovation Chauveau. La consultation publique est un outil très important, comparativement à avant. Il est satisfait de l'indépendance des conseils de quartier des Châtels et Loretteville.

Mme Gaudreault remercie également M. Dion, entre autres pour ses suivis rapides par courriel.

## **21-11-06      Fonctionnement du conseil**

### **1) Trésoreries et déboursés**

M. Falardeau rappelle qu'il faut présenter un rapport pour le 1 500\$ en sécurité routière.  
M. Dion quitte la réunion, puisque la suite de la réunion est plus administratif.

M. Mathon précise qu'il va communiquer avec M. Falardeau pour finaliser avant le 12 novembre.

M. Falardeau indique qu'il y a présentement 840\$ dans le compte, incluant 106\$ pour la sécurité routière. La balance de 734.82\$.

Fermeture des livres à 644.10\$

M. Falardeau précise qu'on peut présenter des demandes de remboursement de millage si on a voyagé à l'extérieur du territoire et qu'il faut le faire avant le 1<sup>er</sup> décembre.

M. Mathon mentionne qu'il faut préciser si la dépense est pour la sécurité routière ou une dépense générale.

## **2) Résolution pour le secrétariat de soutien**

M. Mathon précise que le point sur le paiement de la secrétaire de rédaction est non-applicable, car effectué par un administrateur du conseil de quartier, qui est obligatoirement bénévole.

## **3) Correspondance**

Rappel de la formation aux administrateurs des conseils de quartier sur la nouvelle politique de participation publique à la Ville de Québec (11 novembre 2021 à 19 h).

M. Lefebvre remercie Mme Vachon et Mme Gaudreault de s'occuper des médias sociaux.

### **21-11-07 Adoption du procès-verbal de la rencontre du 6 octobre 2021**

Le procès-verbal du 6 octobre 2021 est adopté et aucune proposition de modification ni d'amendement n'est ajoutée.

Par une proposition de Mme Jennifer Vachon, appuyée par Mme Katia Gaudreault, le point est adopté à l'unanimité.

### **21-11-08 Divers**

M. Lefebvre aimerait, malgré les problèmes de disponibilités, faire une rencontre de travail en présentiel le 1<sup>er</sup> décembre avant la séance du conseil de quartier. Ce sera l'occasion de discuter d'où le conseil de quartier se dirige comme équipe pour 2022 et de faire connaissance avec le nouveau conseiller municipal pour lui signifier la position du conseil de quartier sur plusieurs enjeux du quartier. Cette rencontre respectera les règles sanitaires en vigueur. Une grande salle est déjà réservée pour la séance ordinaire, mais M. Mathon fera les démarches pour réserver une plus petite salle pour cette rencontre de travail. Il n'y aura pas de réunion le 5 janvier.

M. Mathon dit qu'ils commencent à faire des tests de rencontre hybride (séances tenues simultanément en présentiel et en virtuel) et qu'il regardera si ce sera possible pour le 1<sup>er</sup> décembre. Mme Gaudreault demande si les administrateurs peuvent participer à

distance pour les rencontres en mode hybride et ajoute que d'autres conseils de quartier ont fait la demande.

M. Lefebvre se dit satisfait que la réunion ait été brève. M. Mathon veut ajouter un point au sujet des résolutions des conseils de quartier, pour savoir si elles sont encore considérées en cours, notamment une résolution commune avec Loretteville au sujet de la piscine au Château-d'Eau. M. Lefebvre ne veut pas l'enlever tant que ce n'est pas réglé pour la piscine à Chaumière. La même logique s'applique pour les jeux d'eau au parc Vega. M. Falardeau veut annoncer que sur l'Ormière, il va y avoir 169 logements pour les personnes âgées, handicapées et autres. Les terrains sont achetés par le St-Philippe.

### **21-11-09      Levée de l'assemblée**

M. Mathon propose de fermer l'assemblée, puisque tous les points ont été traités. Il lève donc l'assemblée et arrête l'enregistrement à 21 h 15.